



Pour soutenir régulièrement les Frères Carmes du Sud de la France

Chers amis,

Si vous souhaitez aider notre Province d'Avignon Aquitaine de l'Ordre des Carmes Déchaux, en nous apportant un soutien régulier, vous pouvez effectuer un don mensuel ou trimestriel. Choisissez alors ci-dessous les modalités de votre don régulier, remplissez l'autorisation de prélèvement au dos, joignez y un RIB, et expédiez le tout à la Fondation des Monastères. D'avance soyez remerciés.

Un reçu fiscal annuel récapitulatif vous sera adressé au début de chaque année.

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LE PRELEVEMENT :

La mise en place est effectuée dans le mois qui suit la réception des documents

Les frais de prélèvements sont pris en charge par la Fondation des Monastères

Les prélèvements peuvent être interrompus à tout moment sur simple lettre adressée à la

FONDATION DES MONASTERES 83-85 RUE DUTOT 75015 PARIS tél 01 45 31 02 02

Vous pouvez aussi effectuer un don ponctuel suivant les modalités habituelles, à savoir:

* en libellant votre chèque à l'ordre de "**Province d'Avignon Aquitaine**" si vous ne désirez pas de reçu fiscal

* ou bien en libellant votre chèque à l'ordre de "**FNPSSCF**" ou "**Fondation des Monastères**" si vous désirez un reçu fiscal

et en renvoyant le tout à : **Economat provincial, 10 bis rue Moquin Tandon, 34090 MONTPELLIER**

(Rappel des réductions fiscales en vigueur depuis le 01/01/2005 pour les particuliers : 66% du montant des dons dans la limite de 20% du revenu imposable. Pour toutes précisions, contacter la Fondation)

DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

A retourner à la Fondation des Monastères 83-85 rue Dutot 75015 Paris

M. Mme.....

Adresse.....

.....tél.....

souhaite effectuer par prélèvement automatique, au profit du monastère de :

PROVINCE D'AVIGNON AQUITAINE CARMES DECHAUX - ECONOMAT PROVINCIAL

Un don mensuel de : 10€ 15€ 30€ autre.....€

Un don trimestriel de : 25€ 50€ 100€ autre.....€

Pendant : 1 an 2 ans 3ans indéterminée

Merci de remplir également l'autorisation de prélèvement au dos et de joindre un RIB



Pour soutenir régulièrement les Frères Carmes du Sud de la France

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

n° national d'émetteur 440 203

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom, prénoms et adresse du débiteur :

Nom et adresse du créancier :

**FONDATION DES MONASTERES
83-85 RUE DUTOT
75015 PARIS**

Compte à débiter

Banque

Guichet

N°compte

Clé

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

.....

.....

DATE

SIGNATURE